

Mme TALL  
PRIMATURE  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT *of*



REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECRET N°2024- 0747 /PT-RM DU 20 DEC 2024

PORTANT NOMINATION DU RECTEUR DE L'UNIVERSITE DES  
SCIENCES, DES TECHNIQUES ET DES TECHNOLOGIES DE BAMAKO

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu la Loi 2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;
- Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;
- Vu l'Ordonnance n°2011-020/P-RM du 28 septembre 2011, portant création de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako ;
- Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975 fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;
- Vu le Décret n°2011-0740/P-RM du 03 novembre 2011 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako ;
- Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Mahamadou DIAKITE, N°Mje 0125.988-T, Enseignant-Chercheur, est nommé Recteur de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako.

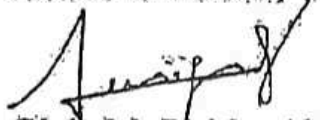
Article 2 : Le présent décret qui abroge le Décret n°2019-0385/P-RM du 04 juin 2019 portant nomination de Monsieur Ouaféni DIALLO, N°Mle 902-11.Y, Professeur de l'Enseignement supérieur, sera enregistré et publié au Journal officiel. *ef*

Bamako, le 20 DEC 2024

Le Président de la Transition,  
Chef de l'Etat,

  
Général d'Armée Assimi GOITA

Le Premier ministre,



Général de Division Abdoulaye MAIGA

Le ministre de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche scientifique,

Bouréma KANSAYE



Le ministre de l'Economie  
et des Finances,



Alousséni SANOU